



# COMMUNE DE CABRIES

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2018

---

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

**Présents à l'appel (23) :** M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Marlène BERTRAND – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Arnaud DESHAYES – M. Roger SCATIZZI – Mme Charlotte ROMERO – M. Ezio DI CHIARA – M. Hervé MARTIN – M. Gérard BOURQUIN – Mme Betty MEYSSONNIER – Mme Annaïk JOUENNE – M. Laurent LONG – Mme Nadia TRAINAR – M. Marc FONTANELLI – Mme Laura PIGNATEL – M. Christian FARA – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – M. Pierre BONIFACIO – M. Pascal DURAND

**Avaient donné pouvoir :** M. Pablo DE LARD à Mme Patricia LAZZARO – Mme Jeanine BERTON à M. Hervé FABRE-AUBRESPY – M. Marian CAORS à M. Frédéric MORLOT – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND (à partir de 21h50) – M. Quentin VERRET à M. Arnaud DESHAYES – Mme Catherine ANTONA-CHOREL à Mme Marie-Thérèse BAGARRI

**Absente :** Mme Myriam M'NASRI

L'appel ayant confirmé que le conseil municipal pouvait valablement délibérer, M. le Maire a ouvert au débat l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour et évoqué sommairement l'objet des 19 délibérations.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2018 est approuvé par 20 voix pour et 8 abstentions (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND, M. MARTIN, M. BOURQUIN et M. DI CHIARA).

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions n° 2018/012/1704 à 2018/020/1712, prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

#### **1. FINANCES :**

##### **1.0-Diminution des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation**

Par 20 voix pour, 8 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND, M. MARTIN, M. BOURQUIN et M. DI CHIARA), le conseil municipal décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal titulaire d'une délégation, fixé par la délibération susvisée du 10 avril 2014, en les portant aux taux suivants, fixés en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale résultant du montant maximal des indemnités maximales susceptibles d'être allouées en application des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1:

- Maire : 38,7 % au lieu de 43 % (-10 %)
- 1er Adjoint : 19,8 % au lieu de 22 % (-10 %)
- Autres Adjoints : 12,6 % au lieu de 14 % (-10 %)
- Conseillers municipaux : 3,6 % au lieu de 4 % (-10 %),

##### **1.1- Attribution de subventions aux associations**

Par 19 voix pour et 7 contre (Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND, M. BOURQUIN et M. DI CHIARA), 2 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote (Mme MEYSSONNIER et M. MARTIN), le conseil municipal approuve l'attribution de subventions au titre de l'année 2018 pour un montant total fixé à 281 050 €, selon le tableau présenté ; dit que le montant de la participation financière due au titre de la période 2016-2017 par chaque association en application des délibérations du 4 avril 2016 et du 29 juin 2017 sera imputé sur le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2018, sous réserve que cette association soit subventionnée et dit que les associations non subventionnées par la commune devront s'acquitter de leur participation financière via un titre de recettes.

M. le Maire déclare formellement ouvertes toutes les questions à l'ordre du jour et le débat s'engage par des questions posées par Hervé Martin.

Après discussion sur ces projets, Mme LANFRANCO, M. FARA, M. CLEMENT, M. BONIFACIO, M. DURAND, M. MARTIN, M. BOURQUIN et M. DI CHIARA sortent de la salle du conseil

municipal au moment du vote sur les délibérations relatives aux examens des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Avant l'examen des comptes administratifs, une question a été posée par M. Hervé MARTIN relative aux pièces fournies avec les quatre délibérations les concernant.

### **1.2- Budget de la commune - Année 2017 - Examen du compte de gestion et du compte administratif**

Par 0 voix contre, 19 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal lui donne acte de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif de l'exercice 2017, et les documents qui l'accompagnent.

### **1.3- Budget du service de l'eau - Année 2017 - Examen du compte de gestion et du compte administratif**

Par 0 voix contre, 18 voix pour, M. le Maire et Mme MEYSSONNIER ne prenant pas part au vote, le conseil municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2017, et les documents qui l'accompagnent.

### **1.4- Budget du service de l'assainissement - Année 2017 - Examen du compte de gestion et du compte administratif**

Par 0 voix contre, 18 voix pour, M. le Maire et Mme MEYSSONNIER ne prenant pas part au vote, le conseil municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif de budget de l'assainissement de l'exercice 2017, et les documents qui l'accompagnent.

### **1.5- Budget du service de l'aménagement urbain - Année 2017 - Examen du compte de gestion et du compte administratif**

Par 0 voix contre, 18 voix pour, M. le Maire et Mme MEYSSONNIER ne prenant pas part au vote, le conseil municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif de budget de l'aménagement urbain de l'exercice 2017, et les documents qui l'accompagnent.

Mme PIGNATEL quitte la salle du conseil municipal en laissant un pouvoir à Mme BERTRAND. M. le Maire confirme que la séance du conseil municipal peut se poursuivre puisque l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour a été préalablement ouvert aux débats et que les discussions sont en cours depuis le début de la séance.

### **1.6- Budget de la commune – Année 2017 – Affectation de résultat de la section de fonctionnement**

Par 20 voix pour, le conseil municipal constate les résultats de l'exercice 2017 et approuve l'affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 ainsi que décrit ci-après :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultats propres à l'exercice 2017	14 685 616,77	14 985 921,65	300 304,88
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2 548 502,72	2 548 502,72
<b>Résultat à affecter</b>	<b>14 013 183,10</b>	<b>17 534 424,37</b>	<b>2 848 807,60</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Résultats propres à l'exercice 2017	6 977 741,14	6 388 243,62	-589 497,52

Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	830 377,99		-830 377,99
<b>Solde global d'exécution</b>	<b>7 708 119,13</b>	<b>6 388 243,62</b>	<b>-1 419 875,51</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>			
Investissement	921 257,62	982 807,69	61 550,07
<b>Résultats cumulés + Restes à réaliser = besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>8 729 376,75</b>	<b>7 371 051,31</b>	<b>-1 358 325,44</b>
Affectation en réserve (compte 1068)			1 358 325,44
Report en exploitation en Recettes (002)			1 490 482,16

### 1.7- Taxes directes locales - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2018

Par 20 voix pour, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales pour l'année 2018 :

Impôts	Taux	Bases fiscales 2018 notifiées	Produit estimé
Taxe habitation	13,55 %	17 810 000 €	2 413 255 €
Taxe foncière bâti	20,50 %	16 863 000 €	3 456 915 €
Taxe foncière non bâti	40,47 %	129 000 €	52 206 €
			5 922 376 €

### 1.8- Budget primitif de la Commune – Exercice 2018

Par 20 voix pour, le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2018 à hauteur de 15 061 305,27 € pour la section de fonctionnement et 10 044 504,42 € pour la section d'investissement et approuve l'individualisation des opérations d'investissement selon le tableau ci-après :

Libellé	Montant en euros TTC
120 - Avenue Charles Gounod	35 000
121 – Avenues Hautecloque, Koenig et de l'Etoile	10 000
114- Aménagement Groupe Scolaire Saint-Pierre	228 000
122 - Traversée de Calas	969 000
123 – Groupe Scolaire Trébillane	1 392 000
124 - Aménagement Chemin de Saint Victor	20 000
125 - Aménagement Parking des Pradelles	50 000
126 - Aires de jeux	7 000
127 - Parc Club de l'Arbois	18 000
129 – Avenue Jean Moulin	10 000
130 - Extension du Cimetière de Calas	45 000
131 - Mise aux normes et extension capacité d'accueil des ALSH	90 000
132 - Mise aux normes et extension du CTM	10 000
133 - Nouveau Poste de Police Municipale Trébillane	10 000
134 - Parc des Sports - mise en œuvre du schéma directeur	100 000
135 - Pistes cyclables	50 000
137 - Eglise de Cabriès	15 000
139 - Vidéo protection	150 000
141 - voie de liaison D9-Calas	31 000
<b>Total des opérations</b>	<b>3 240 000</b>

### 1.9- Budget primitif annexe de l'aménagement urbain du centre de Cabriès - Exercice 2018

Par 19 voix pour et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal adopte le budget primitif annexe de l'aménagement urbain pour l'année 2018, établi selon les dispositions de l'instruction comptable M14, à hauteur de 1 385 900 € pour la section de fonctionnement et 1 485 900 € pour la section d'investissement.

### **1.10- Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement avec le département des Bouches-du-Rhône 2016-2019 – Modification de la tranche 2017**

Par 20 voix pour, le conseil municipal approuve la modification de la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement, à raison d'un montant de travaux de 183 684 € HT, avec une participation financière de 50 % du département des Bouches-du-Rhône ; approuve les plans de financement ci-annexés des projets de la tranche 2017, pour un montant total cumulé de subvention départementale sollicité à hauteur de 91 842 € et autorise M. le maire à signer les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

### **1.11- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts et des Charges relatif à l'attribution de compensation des communes du Pays d'Aix**

Par 20 voix pour, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT relatif à la modification des attributions de compensation à verser en 2018 aux communes du pays d'Aix ainsi que le montant révisé de l'attribution de compensation affecté à la commune, fixé à la somme de 3 570 073,20 €.

## **2. URBANISME :**

### **2.1- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire du Pays d'Aix - Avis du conseil municipal sur la prescription du plan**

Par 20 voix pour, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de délibération proposé, à soumettre au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire du Pays d'Aix.

### **2.2- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire du Pays d'Aix - Avis du conseil municipal sur les modalités de collaboration entre les communes**

Par 20 voix pour, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de délibération proposé, à soumettre au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, portant définition des modalités de collaboration entre les communes lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix.

### **2.3- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la métropole Aix-Marseille-Provence**

Par 19 voix pour et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER), le conseil municipal approuve le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage présenté pour l'opération d'extension du réseau d'eau et d'assainissement pour le lotissement du Lac Bleu et autorise M. le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires, afférents à ce projet.

## **3. SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE :**

### **3.1- Modalités de location des salles municipales**

Par 20 voix, le conseil municipal abroge la délibération n° 72/16 ; approuve les règlements intérieurs présentés pour le prêt des salles de la Bergerie de l'Oustau Per Touti de Trébillane, du restaurant municipal Lou Pan Perdu, du Verger et de l'auditorium Pierre Malbosc et fixe les tarifs des salles municipales comme précisé ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et décide l'application des règles suivantes : paiement du montant de la location à la réservation de la salle ; dégâts constatés lors de l'état des lieux sortant : paiement du montant des réparations, directement auprès de l'entreprise désignée par la commune ; pénalité de 300 € en cas de salle rendue non nettoyée et pénalité de 150 € en cas de salle rendue non rangée.

		Particuliers de Cabriès	Particuliers hors Cabriès	Tarifs entreprises, comités d'entreprises, associations extérieures, organismes culturels
Bergerie de l' OUSTAU PER TOUTI - avec annexes (cuisine, sanitaires, esplanade et cour) - du samedi 8h au dimanche 19h - de mi-juillet à fin août	Prix journée	350 € la journée		1 000 € la journée

<b>Restaurant municipal LOU PAN PERDU</b> (du samedi 8h au dimanche 19h)	Prix journée	350 € la journée	-
<b>Salle du VERGER</b> (du samedi 8h au dimanche 19h)	Prix horaire (du lundi au vendredi)	20 € par heure	30 € par heure
	Forfait week-end (Samedi - dimanche 8h-19h)	250 € les 2 jours	300 € chaque journée
	Heure supplémentaire	50 €	

		Associations culturelles de Cabriès (à partir de la 2 <sup>ème</sup> location)	Séances de cinéma (forfait unique)	Tarifs entreprises, comités d'entreprises, associations extérieures, organismes culturels
<b>AUDITORIUM Pierre Malbosc</b> - avec régie technique, du lundi au dimanche - occupation minimale : 5h	1 <sup>ère</sup> location	Gratuit	100 €	100 € par heure
	Prix horaire (à partir de la 2 <sup>ème</sup> location)	40 € par heure		

#### 4. CULTURE :

##### 4.1- Modification des tarifs des enseignements artistiques

Par 20 voix pour le conseil municipal abroge sa délibération n°97/15 et décide de fixer les tarifs des enseignements artistiques conformément aux tableaux proposés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### 5. ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION :

##### 5.1- Modification des tarifs pour la restauration collective et les accueils périscolaires

Par 20 voix pour, le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur de la restauration collective et des accueils périscolaires et de son annexe 1 et fixe les tarifs de la restauration collective et accueils périscolaires de l'annexe 1 selon la grille tarifaire suivante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

PUBLIC	TARIF ACTUEL	TARIF SEPTEMBRE 2018	Évolution
Élèves - tarif de base	3,40 €	3,60 €	5,88 %
Élèves - tarif extérieur	4,95 €	5,25 €	
Élèves - tarif PAI	1,30 €	1,40 €	
Si repas non prévu	-	+ 2 € en sus	
Garderie matin	2,20 €	2,35 €	
Garderie soir maternelles	2,55 €	2,70 €	
Garderie soir élémentaires	1,10 €	1,20 €	
Si retard garderie	-	+ 1 € en sus	
Seniors	5,95 €	6,30 €	
Agents catégorie C	2,80 €	3 €	
Agents catégorie A, B et instituteurs	4,35 €	4,60 €	
Élus	5,95 €	6,30 €	
Personnes extérieures	7,15 €	7,60 €	

#### 6. ENVIRONNEMENT :

##### 6.1- Mesures de protections acoustiques Chemin de la Meunière - Institution d'une aide complémentaire aux riverains

Par 20 voix pour, le conseil municipal approuve l'institution d'une aide complémentaire de 10 % au dispositif d'aide à l'amélioration du confort acoustique des logements mis en place par le territoire du pays d'Aix, pour les logements relevant du territoire de la Commune.

**Signature du Président de séance,**



**Hervé FABRE-AUBRESPY,  
Maire de Cabriès**

**Signature du Secrétaire de séance,**



**Marlène BERTRAND,  
Adjointe au maire**